

Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Band: 89 (1971)
Heft: 33

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rungsgehalt 48 bzw. 61 kg/m³. Die Wände sind in der Regel in Sichtbeton mit Dispersionsfarbanstrich gehalten. Der Maschinensaalboden ist mit Marmorsplitterplatten versehen.

Als Zugang zum Maschinenhaus dienen ein 40 m hoher Vertikalschacht und ein anschliessender 75 m langer Tunnel zum Maschinensaal. Der elliptische Zugangsschacht ist entlang der kurzen Achse durch eine Wand geteilt. Die eine Hälfte dient als Schwertransportschacht. Mittels eines im Aufnahmegebäude am Schachtkopf angeordneten 40-t-Kranes können Lasten von der Zufahrtsstrasse auf die Höhe des Maschinen- saales und auch in die darunterliegende Schützenkammer des Grundablasses befördert werden. In der anderen Schachthälfte befinden sich ein Aufzug, ein Treppenhaus, alle Kabel für Mittel- und Niederspannung wie auch die Trinkwasserleitung. Ein Kabelschacht verbindet das Aufnahmegebäude mit dem rund 40 m höher liegenden Apparatehaus der 220-kV-Freiluftanlage.

5. Schlussbemerkung

Die Projektierung und Bauleitung für die Anlagen Ova Spin der Engadiner Kraftwerke AG oblag der Motor-Columbus Ingenieurunternehmung AG, Baden, der als Berater für talsperrentechnische Fragen Dr. h.c. H. Gicot, Freiburg, und als geologischer Experte E. Weber, Maienfeld, zur Seite standen. Die Modellversuche erfolgten an der Versuchsanstalt für Wasserbau (VAW) der ETH Zürich und am Istituto Sperimentale Modelli e Strutture (ISMES) in Bergamo. Ein Teil der Fels- und Betonversuche wurden durch die Eidg. Materialprü-

fungsanstalt (EMPA) in Dübendorf durchgeführt. Die Ausführung der Bauarbeiten erfolgte durch ein schweizerisch-italienisches Konsortium unter Führung der Losinger & Co. AG, Bern, während die Pumpturbinen von Gebr. Sulzer AG, Winterthur, und die Motorgeneratoren von der Maschinenfabrik Oerlikon geliefert wurden.

Adresse des Verfassers: N. Schnitter, dipl. Ing. ETH, Vizedir. der Motor-Columbus Ingenieurunternehmung AG, Parkstrasse 27, 5401 Baden.

Literaturverzeichnis

- A. Spaeni: Das Projekt der Engadiner Kraftwerke, «Schweiz. Bauzeitung» 1963, H. 13, S. 197–204, und H. 14, S. 213–219.
- P. Lutz und G. Leupin: Pumpturbinen/Turbines-pompes. «Schweiz. Tiefbaukatalog» 1966/67, S. 865–884.
- Swiss National Committee on Large Dams: Concrete and Earth Dams in Switzerland Today (1967), S. 28–29.
- P. Lutz und G. Leupin: Pumpturbinen und Motorengeneratoren des Kraftwerkes Ova Spin. «Wasser- und Energiewirtschaft» 1967, S. 241–244.
- R. Härrli, O. Hartmann, G. Leupin und P. Lutz: Two-speed Reversible Pump-turbines for Ova Spin Pumped Storage Plant. Symposium IAHR, Lausanne 1968, Report A2.
- N. Schnitter: Die sofortige Überprüfung von Staumauerdeformationen. «Schweiz. Bauzeitung» 1969, H. 49, S. 961–963.
- M. Witzig und D. Oehler: Principle and Realisation of the Automatic Starting and Shut Down Devices for the Reversible 27 MVA Pump Turbines of the Ova Spin Power Plant. CIGRE 1970, Paper 34–05.
- G. A. Töndury und N. Biert: Inbetriebnahme der Engadiner Kraftwerke. «Wasser- und Energiewirtschaft» 1971, S. 12–16.
- Sondernummer der «Terra Grischuna» zur Einweihung der Engadiner Kraftwerke am 26./27. August 1971.

Ideenwettbewerb für die Gestaltung des Quartiers De la Planta in Sion

DK 711.5

Vor einem Jahr haben der Kanton Wallis und die Gemeinde Sion einen Ideenwettbewerb für die Umgestaltung des De-la-Planta-Quartiers in Sion eröffnet, an dem in der Schweiz niedergelassene Architekten und Planer teilnehmen konnten.

Das umzugestaltende Quartier, dessen Zentrum die Place de la Planta bildet, hat innerhalb Sions besondere städtebauliche Bedeutung. Es stösst im Osten an die Altstadt, steht in unmittelbarer Beziehung zu den Geschäftszonen und liegt an den Hauptstrassenzügen Rue de Lausanne, Avenue du Nord in Richtung Ost-West sowie Avenue de la Gare in nord-südlicher Richtung. Das Quartier mit der Place de la Planta ist dazu bestimmt, im Rahmen der Stadtentwicklung zentrale Funktionen zu übernehmen. Der gegenwärtige Zustand wurde im Wettbewerbsprogramm wie folgt charakterisiert:

«La place de la Planta était, il y a quelque temps encore, une place de foire, de manifestations, place du cirque. Ce lieu de rencontres et d'échanges s'est modifié avec l'évolution du mode de vie: la foire a disparu et l'espace libre d'aujourd'hui est animé par le stationnement des voitures, répondant ainsi à un urgent besoin de la zone centrale de la ville. Ainsi, sa fonction première de lieu d'échanges a aujourd'hui disparu.»

Cette place est géographiquement délimitée sur quatre côtés par quatre voies de circulation, dont deux importantes et, visuellement, sur les quatre côtés, par une série d'immeubles anciens et actuels isolés, disparates, donnant à l'ensemble un caractère confus et sans échelle. Il serait plus conforme à la réalité de parler d'un espace libre de préférence à une place. Cette situation résulte d'actions isolées dans le temps et de l'absence d'une volonté d'aménagement de l'ensemble.»

Der Ideenwettbewerb erstreckte sich auf die Aufgaben: Einbezug bestehender und Planung neuer kantonaler und städtischer Verwaltungsbauten, eingeschlossen Regierungsgebäude und Justizgebäude; öffentliche Bauten (grosser Gemeindesaal zu 1000 Plätzen) und Sportzentrum (Turnhallen und Hallenbad) für Schulen und Öffentlichkeit; Geschäftsviertel mit Entwicklungsmöglichkeiten und verkehrstechnischer Erschliessung; Neugestaltung des Hauptplatzes de la Planta zu einem belebten städtischen Zentrum; öffentliche Parkanlagen; Parkierungsmöglichkeit (mit einer Parkgarage für 600 Wagen).

Das bestehende Bauprogramm sieht eine Entwicklung in vier Etappen über etwa zwanzig Jahre vor. Eine die nächsten zehn Jahre umfassende Bauperiode ist bereits festgelegt. Die im gesamten vorliegenden Gegebenheiten

und Erfordernisse sollen es ermöglichen, einen Richtplan aufzustellen, woraus sich die ersten Massnahmen in einer umfassenden, längeren Voraussicht ergeben. Innerhalb dieses Richtplanes sollen einzelne Teilentwicklungen geplant werden können.

Beurteilung

Das Preisgericht hat die 26 eingereichten Entwürfe nach eingehend im Wettbewerbsbericht dargelegten Gesichtspunkten beurteilt. Diese betrafen: 1. Le «caractère» du secteur de la Planta, 2. Circulation des véhicules, 3. Relations avec la vieille ville, 4. Remodelage de la zone ouest, 5. Economie du projet, étapes. Im ersten Rundgang wurden zehn, im zweiten neun Entwürfe ausgeschieden. In engster Wahl verblieben sieben Projekte.

Ergebnis:

1. Preis (12 000 Fr.) Pierre Andrey, Gérald Bornand, Jean-Bernard Varone, Istvan Vasarhelyi, Genf
 2. Preis (8500 Fr.) Jean Cagna und Henri Borra, Sion; Mitarbeiter Léopold Blanc
 3. Preis (7500 Fr.) Burckhardt, Architekten, Basel; verantwortlicher Partner: T. O. Nissen; Mitarbeiter: R. Müller und St. Izakovic, ferner Suselectra, Basel
 4. Preis (6500 Fr.) Ingenieure G. de Kalbermatten u. F. Burri; Architekten Charles-A. Meyer, P. Morisod u. Ed. Furrer, P. Schwendener, Sion
 5. Preis (6000 Fr.) Jacques Pitteloud, Lausanne
- Forts. S. 820

Jugement

L'auteur a fondé son projet sur le postulat suivant:

- mélanger l'habitat avec les lieux de travail, de loisirs, d'échanges, etc. ...
- redonner le cœur de la ville à l'habitant par des équipements qui permettent un usage collectif qui dépasse les strictes affectations administratives et laissent une large place aux besoins plus généraux de la vie citadine.

Pour atteindre ces buts, il est proposé:

- le terrain de Riedmatten est affecté à des équipements sportifs en partie en plein air; cet espace vert se poursuit sur le terrain du Collège et se termine, en le respectant, dans le jardin public actuel.
- deux pôles principaux d'attraction constitués par une place circulaire dure dans la partie centrale de la Planta et par une petite place de quartier dans le centre résidentiel à l'ouest sur le chemin des Collines;
- un ordre contigu des équipements publics poursuivant à peu près la rue de Lausanne (Hôtel de Ville, Palais de Justice, bibliothèque, administration cantonale);
- une distribution judicieusement dispersée des éléments d'intérêt collectif tels qu'hôtels, locaux commerciaux, restaurant, sur l'ensemble du secteur.

Ces propositions intéressantes nécessitent quelques commentaires:

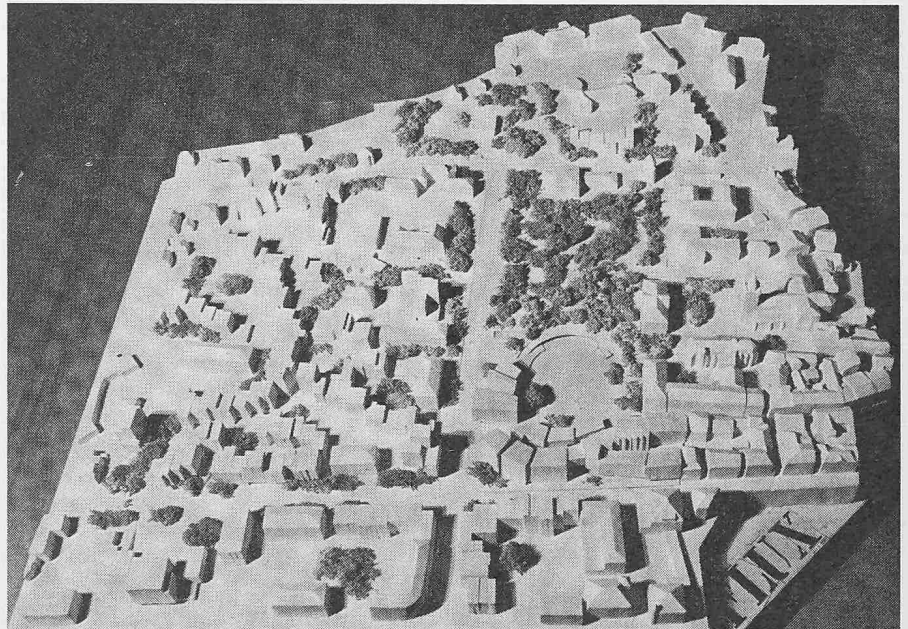
- la soudure entre l'élément nouveau en éventail qui boucle la place circulaire de la Planta et le tissu ancien à la hauteur de la maison Aymon n'est pas satisfaisant. A cet endroit, une confrontation plus franche entre l'ancien et le nouveau s'impose.
- La remise en valeur comme parcours piétonnier de la rue de Conthey débouchant sur la place circulaire se présente comme une solution intelligente de récupération d'un espace urbain de qualité.
- La structure formelle de l'ensemble est très articulée et ouverte; elle respecte l'échelle générale du site et les axes visuels principaux surtout du point de vue de celui qui déploie son activité dans la cité.
- Les relations avec la vieille ville s'établissent harmonieusement par un front de verdure.
- Projet économique localisant les bâtiments publics sur des terrains appartenant aux collectivités.
- Étapes faciles à réaliser sans que les situations intermédiaires se présentent de façon par trop défavorables. Toutefois, pour respecter la qualité du projet, deux options fondamentales s'imposent:

- la réalisation complète à un rythme assez rapide du groupe de bâtiments bordant la Planta au sud et à l'ouest;
- en contrepartie du terrain occupé par les constructions en bordure de la Planta, libération complète du terrain du Collège pour agrandir le parc public.

L'auteur maintient la circulation en surface en gardant l'ossature principale du réseau existant. Les cheminements piétons sont résolus d'une manière simple et selon

des tracés vivants. On regrette que l'auteur n'ait pas proposé de stationnements en surface, surtout dans le cas difficile des bâtiments implantés à l'angle sud-ouest de la Planta.

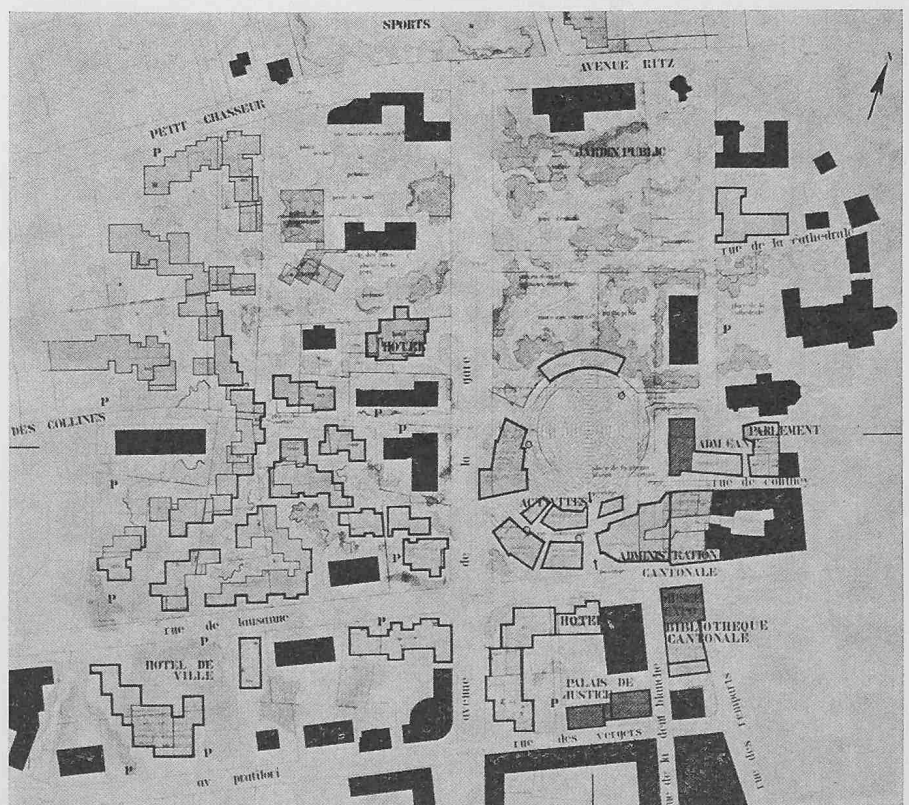
Sur de nombreux points, le projet ne fournit que des indications par trop sommaires, ce qui ne diminue en rien la qualité des solutions aux problèmes posés par le concours.



Modell aus Süden

1. Preis. Verfasser: **Pierre Andrey, Gérald Bornand, Jean-Bernard Varone, Istvan Vasarhelyi**, Genf

Lageplan 1:4500



Jugement

L'ensemble du programme cantonal et communal est situé de part et d'autre de l'avenue Ritz et de l'avenue du Petit-Chas-

seur. Cette solution est acceptable; elle permet une réalisation en étapes sans difficultés. La place de la Planta est redressée pour former une surface horizontale sur

l'angle nord-ouest de laquelle se situe le théâtre. Sous la place, en bordure de la rue de Lausanne, le projet propose des magasins.

La mise en volume de l'administration cantonale est peu heureuse. Elle ne tient pas compte des immeubles situés à l'arrière. De plus, sa forme n'exprime pas une organisation qui peut s'échelonner dans le temps. L'implantation en 2ème étape du Palais de Justice sur le terrain du Séminaire présente une solution prématurée et onéreuse.

La place de la Planta est caractérisée par l'implantation du centre culturel et social. Cet élément est programmé en 3ème étape. Il est donc difficile de se fixer une image de ce que pourra être ce programme d'ici 10 à 15 ans; il est plus que vraisemblable qu'il ne présentera pas l'aspect ni la conception d'un théâtre au sens classique où nous l'entendons aujourd'hui. C'est pourquoi, il paraît délicat de miser aujourd'hui sur une image de bâtiments destinés à caractériser la place, voir l'animer. Il n'est pas certain que cet équipement soit une source d'animation pendant la journée.

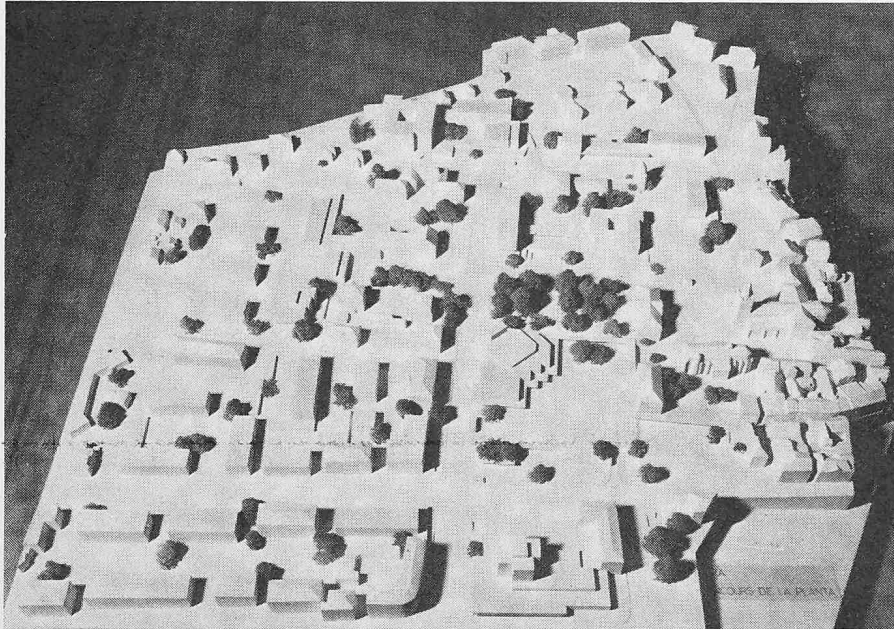
La relation des nouveaux éléments du programme avec la vieille ville se présente favorablement. Les dégagements vers le quartier de la Cathédrale vus du carrefour ouest représentent une qualité de ce projet. La proposition de dégager l'église St-Théodule au sud est moins heureuse; en effet, cet élément est mieux mis en valeur dans son cadre actuel. Selon le projet, l'église de St-Théodule, vue de la rue de Lausanne, se présenterait comme posée sur un avant-plan en arcades.

Les deux premières étapes présentent quelques défauts regrettables: obligation d'exproprier des parcelles à l'ouest pour la réalisation de la salle de gymnastique en 1ère étape et démolition du Séminaire en 2ème étape.

Le projet d'ensemble est également peu économique par sa proposition de démolir la partie centrale du bâtiment du Gouvernement ainsi que l'îlot qui lui fait suite au sud. Il en est de même pour la démolition de l'actuel bâtiment administratif de la Commune. L'auteur ne propose pas des compensations sur d'autres emplacements.

Le projet s'adapte heureusement au réseau principal actuel. Il propose une nouvelle voie de desserte par le chemin des Collines se raccordant au passage de la Matze. Cette introduction de trafic se fait aux dépens d'un circuit de caractère piétonnier et pour lequel l'auteur ne propose pas de solutions de rechange (liaison école St-Guérin et des Collines avec la vieille ville). La suppression de la partie sud de la rue de la Tour est très heureuse et facilite le contact de la place et le jardin public avec les vieux quartiers.

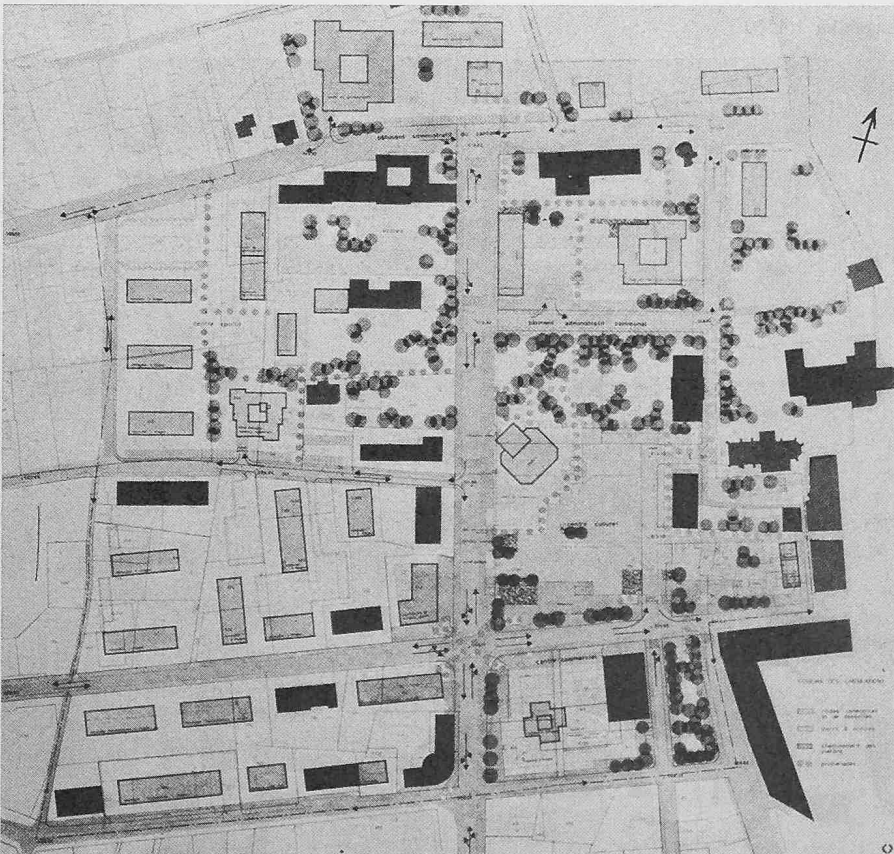
Dans l'ensemble, le problème du stationnement est bien résolu; les accès au réseau sont judicieusement placés. Les circuits piétons sont souvent peu naturels et les passages inférieurs présentent un caractère utilitaire manquant d'agrément.



Modell aus Süden

2. Preis. Verfasser: **Jean Cagna** und **Henri Borra**, Sion; Mitarbeiter **Léopold Blanc**

Lageplan 1:4500



Jugement

L'ensemble du projet est plaisant par la répartition différenciée des éléments du programme. Toutefois on regrette que celle-ci s'exprime par une conception et une mise en volume de dimensions excessives.

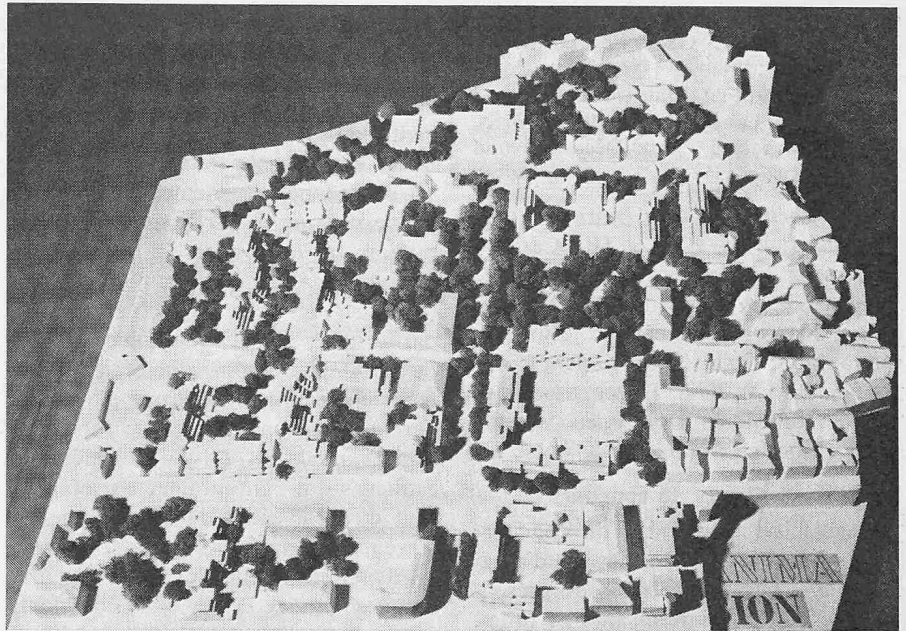
La mise en volume des bâtiments de l'administration cantonale sur la propriété de Riedmatten est excessive et ne respecte pas les propriétés voisines. Il en est de même pour l'Hôtel de Ville dont la masse trop grande entre en conflit avec l'échelle de la vieille ville. L'auteur fait preuve également d'une très grande générosité pour l'édifice du Parlement. L'ensemble du centre culturel et des constructions sur l'angle sud-ouest de la Planta est intéressant, bien que pour cette place ces éléments soient hors d'échelle. L'excès de dimension de l'ensemble des bâtiments entraîne la nécessité d'empiéter en de nombreux points sur des propriétés privées. Par ailleurs, l'auteur propose des échanges entre propriétés publiques et privées, difficultés qui pénalisent l'ensemble du projet.

Le problème des circulations est correctement résolu. L'idée de supprimer la rue de la Tour pour la circulation des véhicules et organiser l'accès par la rue de Savièse est intéressante. L'accès des véhicules pour le Parlement n'est toutefois pas suffisant (accès à niveau nécessaire), l'accès à la cathédrale ne peut pas être supprimé. Le garage souterrain de la Planta est mal raccordé au réseau (trémies trop coûteuses, entrée unique depuis le nord de l'avenue de la Gare). La liaison piétons entre la zone ouest et la place est bien résolue.

La remodelation de la zone ouest se présente favorablement dans son principe (dévestiture, niveaux, orientation des bâtiments). Le programme des équipements cantonaux est concentré sur le terrain du lycée-collège tout en débordant au nord de l'avenue Ritz et à l'est sur le terrain du Séminaire. Cette localisation est acceptable et la mise en volume agréable. Toutefois les débordements sur les terrains du Séminaire sont critiquables en soi et les volumes proposés à cet endroit sont trop importants en regard de l'échelle de la vieille ville. La place de la Planta présente un caractère urbain fermé sur ses quatre côtés. On peut regretter le barrage formé par l'Hôtel de Ville qui prive la place d'une ouverture sur le jardin public. L'implantation de bâtiments sur l'angle sud-ouest est curieuse, compte tenu que les deux artères qui les bordent sont livrées aux piétons. Le principe de construire sur cet angle trouve davantage sa justification dans le cadre du maintien de la circulation des véhicules.

Le programme scolaire en 1ère étape est correctement résolu. Les possibilités de réalisation par étapes des programmes des bâtiments publics est possible.

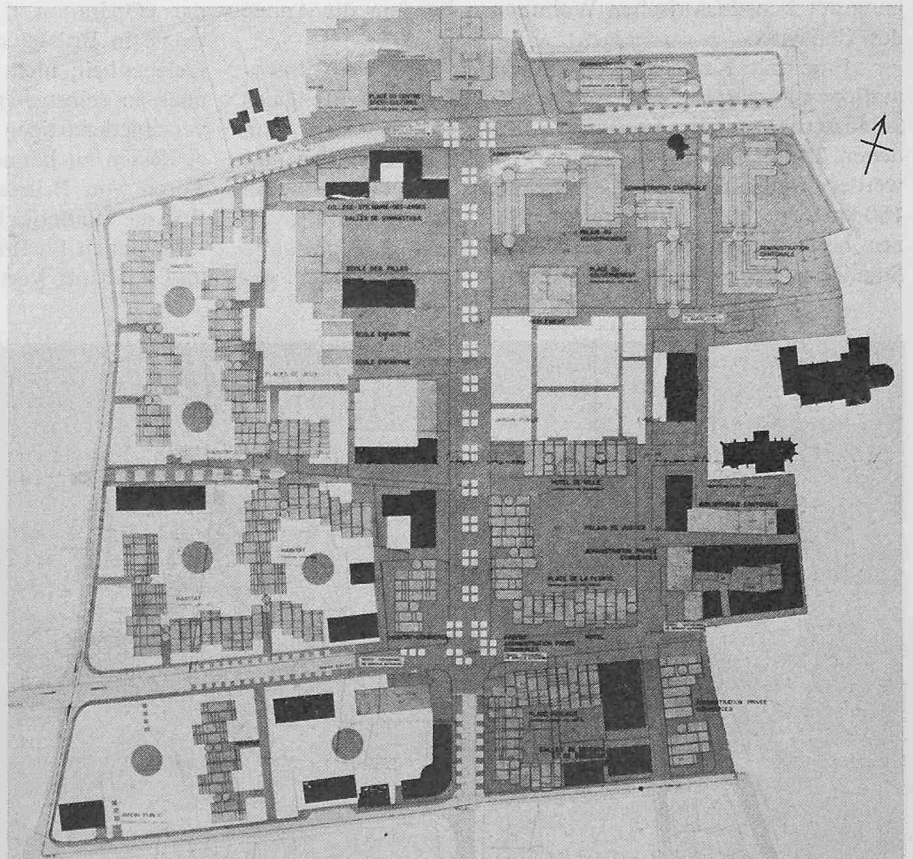
La solution relative aux circulations ne peut être retenue. Il est évident que si l'on renonce à cette idée, le projet d'ensemble perd une de ses qualités essentielles qui consiste à organiser l'avenue de la Gare en grande avenue piétonnière. Il n'en reste pas moins que plusieurs aspects de ce projet conservent leur intérêt.



Modell aus Süden

3. Preis. Verfasser: **Burckhardt**, Architekten, Basel; verantwortlicher Partner: **T. O. Nissen**; Mitarbeiter: **R. Müller** und **St. Izakovic**; ferner **E. Stadmann** und **C. W. Koch**, Suisselectra, Basel

Lageplan 1:4500



6. Preis (5500 Fr.) Meyer u. Keller, Basel; Mitarbeiter: René Gautschi und Stefan Egeler

7. Preis (5000 Fr.) Maurice Bovey und Fritz Schlup, Lausanne, Jean-Pierre Ortis, Genf; Mitarbeiter: Pierre Décosterd und Bohumil Ruzicka

Als *Fachpreisrichter* wirkten mit: W. Custer, Prof. ETHZ, Tita Carloni, professor à l'École d'architecture de Genève, L. Veuve (urbaniste), Lausanne, Kantonsarchitekt Ch. Zimmermann, Sion; Ersatzfachpreisrichter waren: A. Bornet, Sion, J. Iten, Stadtbaumeister in Sion. Beigezogen wurden sechs Experten.

Résultats généraux du concours

Le résultat d'ensemble du concours est positif et les idées générales d'aménagement qui sont proposées présentent des aspects intéressants et utiles. En particulier, le concours aura contribué à faire ressortir la complexité des problèmes d'ordre urbanistique et architectural qui se posent, ainsi que l'importance – trop souvent ignorée des citoyens du lieu – du quartier de la Planta dans le cadre sédunois. Il aura permis également de rendre les autorités cantonales et communales sensibles à ces problèmes...

En bref, ce concours fournit un outil de travail précieux pour la suite de l'aménagement dans le sens que voici: Les premières interventions doivent avoir lieu dans le sud du secteur de la Planta pour requalifier au plus tôt cette zone actuellement dévalorisée par le parking et par le manque d'animation qui en résulte. En effet, si les réalisations des deux premières étapes (dix ans) devaient s'effectuer dans la partie nord, le but même du concours ne serait pas atteint, qui était notamment de redonner vie à une place tuée par le développement de la motorisation et par la disparition des éléments attractifs qui l'entouraient autrefois. Il faut être conscient du fait qu'une intervention prioritaire dans le secteur nord rendrait illusoire pour de très longues années la revitalisation de la partie sud. D'autre part, la création d'un parking sous la Planta devrait s'exécuter conjointement à l'établissement de constructions en superstructure.

Ce parti implique que les terrains occupés par le Collège soient réservés ultérieurement à l'extension du jardin public. De plus, ces constructions devraient faire l'objet d'un concours

de projets pour lequel des bureaux d'architecture qualifiés seraient invités.

Il est indispensable d'assurer la continuité des efforts entrepris par le concours en termes concrets et rapides.

Enfin, les projets primés présentant des options divergentes, un concours au deuxième degré, avec développement de ces projets, n'offriraient pas d'intérêt.

Empfehlungen

Für das weitere Vorgehen empfiehlt das Preisgericht drei Phasen:

1. Überprüfung der Projektierungsvorschläge aus dem Wettbewerb und Ausarbeitung eines generellen Sektorplanes. Mit dieser Aufgabe wäre eine Studiengruppe zu beauftragen, welcher der Verfasser des erstprämierten Projektes, ein Verkehrsfachmann, Mitglieder des Preisgerichtes und Gemeindevertreter angehören sollten.

2. Aufstellen eines Wettbewerbsprogrammes für die Planung, bezogen auf die Erfordernisse der beiden ersten Etappen, wobei der Perimeter auf den südlichen Sektor von la Planta zu begrenzen ist.

3. Durchführung eines architektonischen Projektwettbewerbes.

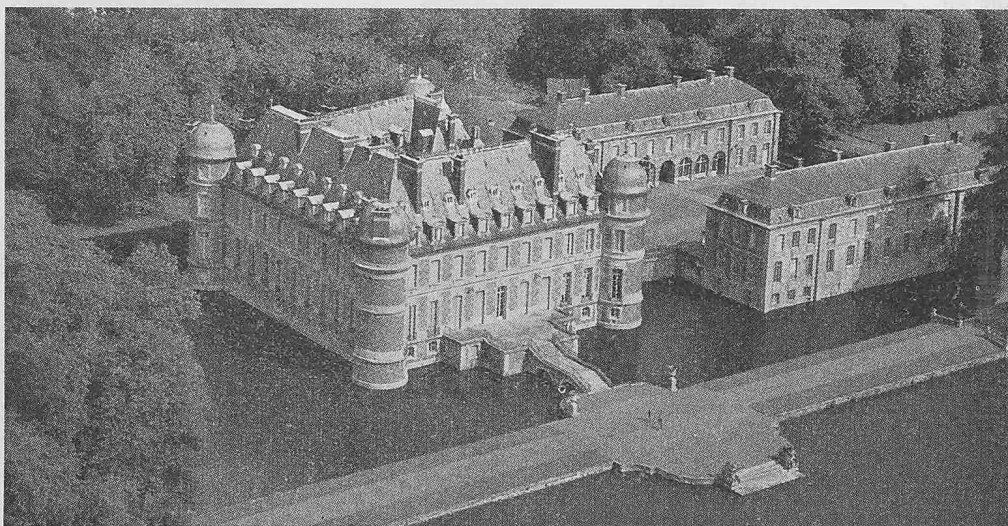
Das Jahr der Schlösser in Belgien

DK 728.82:380.8

Erstmals veranstalten 1971 das belgische Generalkommissariat für Fremdenverkehr und die Königliche Vereinigung der kunsthistorischen Wohnungen Belgiens die *Année des Châteaux*.

Eine mit Kartenskizzen und allen nützlichen Informationen ausgestattete Broschüre «Rundfahrten zu Belgiens Schlössern» enthält 50 Burgen und Schlossbauten, von denen 23 noch von den Nachfahren der Erbauer bewohnt werden. Sie können in Tagesausflügen (zwischen 60 und 180 km) durch die geschichtsträchtigen belgischen Provinzen besucht werden, was den Vorzug hat, das gewählte Standquartier beibehalten zu können. Ausstellungen ge-

schichtlicher Erinnerungsstücke und alter Kunstwerke, Konzerte, Schauspiele und Folkloreveranstaltungen bereichern die «Opération Châteaux», in welche auch der Königspalast in Brüssel einbezogen ist. Dem Ausländer bietet sie Gelegenheit, nicht nur bekannte Städte besuchen, sondern auch in selbstgewählter Fahrt von Schloss zu Schloss die verschiedenartigen landschaftlichen Schönheiten Belgiens genießen zu können. Die Reisevorschläge lauten: Vor den Toren von Brüssel; Im Westen Brüssels; Im Süden von Brüssel, Wallonisches Brabant und Namur; Von Les Ecausines nach Le Rœulx; In der Gegend der Lys; Antwerpen und Brabant; Von Breda nach Maastricht über die Strasse



Das mehrfach umgebaute Schloss Belœil im Hennegau ist seit dem 13. Jahrhundert Eigentum der Prinzen von Ligne. Von einem Brand im 19. Jahrhundert blieben die wertvollen Sammlungen und Bibliothekbestände verschont. Der herrliche Schlosspark wurde im 17. Jahrhundert angelegt